

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

Réunis sous la présidence de Mr VERNAY Charles, Maire.

Sont présents: Mrs VERNAY Charles, JAUFFRET Daniel, BARBIN Alexandre, Mme JACQUET Madeleine, Mrs LAMOTTE Cédric, PEREIRA Filipe, ROBIN Christophe et Mme CARTET Danielle

Absente excusée: Mme BIGNON Stéphanie

Pouvoir : Mme BIGNON Stéphanie à M. VERNAY Charles

Secrétaire: M. PEREIRA Filipe

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée d'observer 1 mn de silence en mémoire de Robert LAMOTTE, 1<sup>er</sup> adjoint, décédé accidentellement et également pour les victimes de l'attentat du 13 novembre.

### **Délibération fusion communautés de communes**

M. le Maire fait part au conseil municipal du courrier de M. le Préfet concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> concertation avec les élus et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour la fusion des communautés de communes du canton de Semur en Brionnais et du canton de Marcigny (8 vote contre et 1 vote pour).

### **Délibération convention avec Marcigny**

Suite à la dissolution du SIVOS de Marcigny, il y a lieu de conclure une convention entre la commune de Marcigny, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de fixer le mode de participation financière des communes concernées pour les frais de fonctionnement du gymnase. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **Remplacement tracteur**

Le maire informe le conseil municipal que le tracteur de la commune nécessite de grosses réparations (fuite d'huile importante...) ; il est vétuste et son utilisation lors du déneigement est dangereuse.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à la décision à prendre de le remplacer ou non.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide le remplacement du tracteur, cet équipement étant indispensable pour l'entretien de la commune.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour équiper le tracteur d'une fourche, d'un godet et d'une lame de déneigement.

Le montant total de cet investissement s'élève à 41 868,00 Euros TTC.

Pour financer cet achat, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 35000,00 Euros, d'une durée de 5 ans, aux taux de 0.81 % à la caisse régionale du crédit agricole mutuel du centre-est.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

### **Questions diverses**

Le Conseil municipal

- ACCEPTE de modifier la section investissement du budget afin de prévoir des crédits pour financer les travaux réalisés à l'église ; ils sont prélevés à l'article 2031 Etude pour travaux assainissement (10 000,00 Euros) et à l'article 21578 Matériel outillage (2000,00 Euros), aucune dépense n'ayant été faite sur ces 2 postes.
- SE REPARTIT le travail pour réaliser un inventaire du petit patrimoine de la commune

- DONNE un avis favorable au devis SARL DESSERTINE d'un montant de 651.60 € TTC pour la fourniture et la pose des panneaux, ainsi que le marquage au sol pour le STOP à Marnant
- FIXE les tours de garde pour les élections régionales les 6 et 13 décembre
- PREND CONNAISSANCE de diverses informations :
  - La remise des prix du concours départemental du fleurissement aura lieu le samedi 16 janvier à Paray-le-Monial
  - Conséquences du passage de la TNT à la Haute Définition le 5 avril 2016

*Prochaine réunion le vendredi 18 décembre à 20 h 30*

Le Maire,